



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LA SOLIDARITÉ PERMETTRA D'AUTOFINANCER LES STATIONNEMENTS DU CSSS DES ÎLES

Îles-de-la-Madeleine, le 15 avril 2014 - Au CSSS des Îles, la solidarité du personnel et des médecins permettra l'autofinancement des stationnements et évitera des frais aux usagers et bénévoles du CSSS. C'est avec fierté que les employés syndiqués, les gestionnaires et les médecins du CSSS des Îles annoncent qu'ils couvriront ensemble les frais d'entretien des stationnements du Centre de santé et de services sociaux.

En effet, réunis en assemblée générale spéciale le mardi 8 avril, les employés syndiqués CSN ont voté unanimement le prélèvement, à même leur salaire, de 24¢ / 100 \$ gagné. Leur contribution annuelle (ou dons particuliers) totalisera environ 50 000 \$. De leur côté, les gestionnaires se sont engagés à faire le même effort à même leurs salaires, ce qui représentera un apport annuel de l'ordre d'environ 5 000 \$. Quant au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), il s'est engagé à participer pour un montant annuel d'au moins 10 000 \$.

On se rappellera que dans son plan de redressement budgétaire de mai dernier, le CSSS des Îles comptait réduire son déficit de plusieurs milliers de dollars par l'installation de guérites et de frais de stationnement. C'est à l'initiative des syndiqués que des solutions ont été recherchées. Aujourd'hui, grâce au mouvement de solidarité volontaire du personnel et des médecins, le CSSS des Îles verra immédiatement diminuer son déficit annuel, mais surtout leur générosité évitera aux usagers et bénévoles de l'établissement d'avoir à payer du stationnement lorsqu'ils consultent ou qu'ils visitent, aident ou soutiennent un parent, un proche ou un ami hospitalisé ou hébergé au CSSS des Îles.

Par ailleurs, les réalités financières difficiles qui incombent au CSSS des Îles demeurent. Le comité de cogestion (employés et direction) est à réfléchir à la façon dont la population sera invitée à participer à l'effort de dons volontaires. Au lieu de servir à couvrir des frais d'installation et de gestion de guérites, toute contribution volontaire ainsi reçue de la population pourrait avoir un impact direct sur la réduction du déficit du CSSS des Îles. D'ici la fin juin, des propositions en ce sens seront présentées au conseil d'administration.

Les employés syndiqués, les gestionnaires et les médecins du CSSS des Îles afficheront dorénavant et, fièrement, «*Un stationnement accessible pour tout notre monde. J'y participe!*».

- 30 -

Source : Céline Lafrance, conseillère en communication
418 986-2121, poste 8357

Pour entrevues : Yvette Fortier, directrice générale 418 986-2121, poste 8315
D^r Jean-François Noël, président, CMDP 418 986-2121, poste 8179
Gaétan Leblanc, président, Syndicat des techniciens et professionnels du CSSS
(pour les 3 syndicats du CSSS) 418 986-2121, poste 8014